



Litige avec le trésor public

Par **Iolita1972**, le **09/07/2009** à **19:48**

Bonjour,

voilà j'avais des factures en retard au niveau du trésor public de Dourdan j'est fait un échéancier avec eux et il m'ont certifié que tout ce que je leur devais était sur cet échéancier qu'ensuite je ne devrais plus rien cette échéancier était des dettes de cantines et du centre aéré j'ai restructuré mon échéancier jusqu'à la fin il a fini en 2007.

sachant que j'ai commencé à payer en 2003.

en 2008 pas de nouvelles du trésor et aujourd'hui il me demande de payer des factures de 2001 2002 et qui soit disant n'était pas l'échéancier sent me donner plus de précision.

leur lettre de rappel me dit : objet de la créance année 2009 pas de date je voudrais savoir si c'est normal surtout que depuis 2005 je n'habite plus Dourdan que j'habite dans l'Eure et Loire et il redemande donc de payer des factures pour un montant de 718.99 euros et sur 12 factures sachant que l'échéancier était d'un montant de 1562.95 euros ce qui me ferait de cantines et de centre aéré un montant total de 2281.94 euros .sachant que ce n'était pas régulier c'était une fois de temps en temps je voudrais savoir si j'ai un recours sachant que j'ai retrouvé tous mes numéros de chèques ainsi que les dates de démissions et dates où ils ont été payés je vous remercie d'avance de me répondre et savoir quel recours que j'ai contre eux merci de me répondre

Par **suyenbop**, le **09/07/2009** à **22:45**

d'après ce que vous indiquez, vous avez les preuves écrites de ce que vous avancez. dans ce cas, rien de plus simple, faites 1 courrier précis et étayé par copies de vos preuves, expliquant que vous ne devez plus rien. soyez précis sur la forme. déposez ce courrier étayé

contre reçu au trésor public.